



PROCÈS VERBAL DU 28/02/2024

Convocation le 22/02/2024

Début de séance : 20h30

<p>Président de séance : Mme Martine LE LOSTEC</p> <p>Secrétaire de séance : M. Francis MICHELI</p>	<p>Membres présents (ou représentés) :</p> <p>M. Guy FOURMENT Mme Estela LLUSCA Mme Delphine CARAYOL-YARGUI M. Serge BERENGUER M. Alex FRANC M. Jean-Pierre GAST</p>
<p><i>Le quorum est atteint.</i></p>	
<p>ORDRE DU JOUR :</p>	
<p>– Approbation du dernier procès verbal</p>	
<p>Délibérations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Validation des travaux sur réseaux électriques (SDE09)• Avis sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SAS BIOGAZ D'OC'• Modification des statuts SIAHBVA• Signature d'une convention avec la mutuelle MUTUALIA• Adoption de la Charte informatique• Demande de subventions : Rénovation énergétique du logement communal de l'agence postale (<i>annule et remplace la délibération 2023/035</i>)• Demande de subventions : Remplacement du matériel informatique de l'école• Demande de subventions : Embellissement du village	
<p>Questions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none">• Révision du règlement du cimetière communal• Règlement du concours photo• Travaux de l'église• Fête du village• Prévention inondation avec le SYMAR• Point sur le budget• Contrôle des bornes incendie en cours• Rencontre avec le président de la CCPAP• Les autorisations pour les véhicules à moteur sur les sentiers communaux• Les travaux d'aménagement à prévoir pour les agents techniques	

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour l'autoriser à engager des dépenses d'investissement en avance de phase sur le vote du budget.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du 19/12/2023 :

Mme le Maire présente les délibérations & arrêtés pris lors de la dernière séance :

Délibérations prises le 19/12/2023 :

N° de délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2023-034	Décision modificative n°2	Approuvée à l'unanimité
2023-035	Demande de subventions 2024 (DETR / FDAL / FRI / Fond de concours...)	Approuvée à l'unanimité
2023-036	Signature d'une convention pour adhésion au service de télétransmission des actes au contrôle de légalité	Approuvé à l'unanimité
2023-037	Attribution d'une contribution au SIVE	Approuvé à l'unanimité
2023-038	Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables	Approuvé à l'unanimité
2023-039	Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle	Approuvé à l'unanimité

Arrêtés Municipaux pris depuis le 19/12/2023 :

N° d'Arrêté	Objet de l'arrêté	Date de la décision
001_2024	Revalorisation de M. Théodore GUILHAUMON	16/01/2024
002_2024	Revalorisation de Mme Sandra DUPRE	16/01/2024
003_2024	Revalorisation de Mme Céline POL	16/01/2024
004_2024	Revalorisation de Mme Alexia COUDERC	16/01/2024
005_2024	Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à M. Théodore GUILHAUMON	16/01/2024
006_2024	Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à Mme Sandra DUPRE	16/01/2024
007_2024	Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à Mme Céline POL	16/01/2024
008_2024	Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à Mme Alexia COUDERC	16/01/2024
009_2024	Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à M. Konstantin ZOZOULIA	16/01/2024
010_2024	Avancement d'échelon à durée unique de Mme Sandra DUPRE	17/01/2024
011_2024	Avancement d'échelon à durée unique de Mme Céline POL	17/01/2024
012_2024	Avancement d'échelon à durée unique de Mme Alexia COUDERC	17/01/2024
013_2024	Mise en congés pour maladie ordinaire de M. Théodore GUILHAUMON	06/02/2024
014_2024	Occupation du domaine public et permis d'exécution de travaux route de Gaillac Toulza	22/02/2024

→ Approuvé à l'unanimité

Signature du Maire, 	Signature du Secrétaire de séance, 
---	---

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

Autorisation donnée à Mme le Maire pour engager des dépenses d'investissement en avance de phase sur le vote du budget.

Mme le Maire demande à pouvoir engager jusqu'à 10 % du budget d'investissement de 2024 sans attendre le vote du budget, fin mars.

Approuvé à l'unanimité

Validation des travaux sur réseaux électriques (SDE 09) → N° 001_2024

Madame le Maire expose que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés sur la commune (du stade à l'église). Ces travaux relèvent du SDE09 qui a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 14 300 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation du projet et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. À défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Madame le Maire propose :

- La demande au SDE09 pour la réalisation des travaux de sécurisation du réseau BT issu du poste existant n°5 « Le Stade » au départ de l'église.
- De prendre acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE09.
- De s'engager à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux.

→ Approuvé à l'unanimité

Avis sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SAS BIOGAZ D'OC' → N° 002_2024

Madame le Maire explique le projet :

La société SAS BIOGAZ D'OC a déposé un dossier de demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour son projet de passage de son unité de méthanisation située à Cintegabelle (31550) au régime de l'enregistrement.

Cette demande est soumise à une consultation du public jusqu'au 27 mars 2024.

Après lecture des différentes pièces du dossier téléchargeables sur le lien ci-dessous :

Mairie de SAINT-QUIRC

3 rue de l'Église
09700 Saint-Quirc

Tél : 05 61 60 34 12
Mail : mairie@saint-quirc.fr
<http://www.saint-quirc.fr>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Procedure-d-enregistrement-d-ICPE>

Le Conseil Municipal émet l'avis suivant :

Le Conseil demande à ce que la société demandeuse minimise les nuisances dues aux transports.

Les élus discutent de la façon dont cette installation a été créée. Certains (4 élus) sont franchement pour cette usine, d'autres (3 élus) regrettent que cette installation ne traite pas que des déchets de l'activité agricole. Une élue ne se prononce pas.

→ Approuvé à l'unanimité

Modification des statuts SIAHBVA → N° 003_2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SIAHBVA a été informé par les services de l'État que leurs statuts comportaient une erreur lors de la dernière mise à jour. En effet, la commune du Vernet d'Ariège n'est pas mentionnée dans la liste des communes adhérentes.

De plus, une autre erreur due à l'ancienneté des statuts est apparue. L'article 3 ne correspond plus à la réalité des textes (la réglementation a évolué entre-temps et il n'est plus possible de désigner une personne non membre du conseil municipal).

Par délibération en date du 19 décembre 2023, le SIAHBVA a modifié ses statuts afin d'intégrer la commune du Vernet d'Ariège et de modifier l'article 3.

Il nous appartient d'accepter ou de refuser cette rectification de modification des statuts.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande.

→ Approuvé à l'unanimité

Signature d'une convention avec la mutuelle MUTUALIA → N° 004_2024

Madame le Maire informe :

La commune souhaite donner à ses habitants la possibilité de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels, sans coût financier pour la commune.

Certaines personnes renoncent à une couverture santé pour des raisons financières (personnes âgées, chômeur de longue durée etc), d'autres ne sont pas satisfaites des prestations offertes par leur mutuelle.

La mise en place d'une convention paraît intéressante pour les habitants. La commune n'a qu'un rôle de « connecteur » et de relai d'informations.

Après étude, Mutualia santé & prévoyance propose :

- D'apporter une information dans le choix à une complémentaire santé.
- De proposer un produit de complémentaire santé en fonction des besoins de tous les habitants de la commune sans limite d'âge, ni questionnaire de santé, ni frais de dossier et avec une prise en charge immédiate.
- D'offrir plusieurs niveaux de garanties à prix préférentiels tout en laissant chacun libre de ses choix.
- D'accompagner les habitants dans leur démarche avec un conseiller Mutualia dédié.

Madame le Maire propose d'approuver la proposition de convention avec Mutualia.

→ Approuvé par 7 voix pour et une abstention.

Adoption de la Charte informatique → N° 005_2024

Madame le Maire explique que le projet de charte informatique a pour objet d'assurer la bonne utilisation des systèmes d'information dans le respect des lois, de la confidentialité, du respect d'autrui et de l'intérêt de la collectivité & qu'il s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information de la ville.

Considérant la volonté de la ville de Saint-Quirc d'être en mesure de garantir un niveau de performance

satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques ;

Madame le Maire propose d'adopter la charte informatique telle qu'elle est présentée.

Madame le Maire précise que cette charte devra être signée par l'ensemble des utilisateurs du système d'information.

→ Approuvé à l'unanimité

Demande de subventions : Rénovation énergétique du logement communal de l'agence postale (annule et remplace la délibération 2023/035) → N° 006_2024

Mme le Maire rappelle le projet prévu pour l'année 2024 :

Changement des fenêtres, de la porte d'entrée et isolation du grenier du logement communal.

Comme indiqué sur la délibération n° 2023-035 du 19 décembre 2023, nous étions en attente d'un devis pour l'installation d'une VMC.

Les dépenses sont donc revues selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévues :

		TTC	HT
Changement des fenêtres et porte d'entrée	Entreprise SMA	7 122,97 €	5 935,81 €
Isolation du grenier	Occitanie Isolation	3 629,20 €	3 440,00 €
DPE	Expertises Diagnostics Sud	187,50 €	156,25 €
Installation d'une VMC	JEM Plomb	1 014,00 €	922,00 €
TOTAL		11 953,67 €	10 454,06 €

Plan de financement prévisionnel :

	Montants demandés	Pourcentage
DETR	2 613,51 €	25 %
Fonds Départemental de Transition Énergétique	1 568,10 €	15 %
FRI	2 090,82 €	20 %
SDE09	2 090,82 €	20 %
Autofinancement	2 090,81 €	20 %
TOTAL	10 454,06 € HT	100 %

→ Approuvé à l'unanimité

Demande de subventions : Renouvellement du matériel informatique de l'école → N° 007_2024

À la demande de l'instituteur, Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le matériel informatique de l'école, soit 1 ordinateur et 8 tablettes.

Après l'étude de plusieurs devis, le conseil municipal a choisi l'entreprise LDLC.

Madame le Maire présente les dépenses prévues et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévues :

		TTC	HT
Achat d'un ordinateur et de 8 tablettes	LDLC.pro	2 697,49 €	2 247,91 €
TOTAL		2 697,49 €	2 247,91 €

Plan de financement prévisionnel :

	Montants demandés	Pourcentage
FDAL	449,58 €	20 %
FRI	674,37 €	30 %
CCPAP	449,58 €	20 %
Autofinancement	674,38 €	30 %
TOTAL	2 247,91 € HT	100 %

→ Approuvé à l'unanimité

Demande de subventions : Embellissement du village → N° 008_2024

Madame le Maire prévoit quelques aménagements et travaux pour l'embellissement du village notamment sur la traversée du village.

Madame le Maire présente les travaux et dépenses prévues puis propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévues :

		TTC	HT
Achat de barrières en bois (Poteaux et lisses)	SEMIO	1 355,69 €	1 129,74 €
Achat de béton (pour installation des barrières)	Bricomarché	58,00 €	48,33 €
TOTAL		1 413,69 €	1 178,07 €

Plan de financement prévisionnel :

	Montants demandés	Pourcentage
Amendes de police	235,61 €	20 %
FRI	235,61 €	20 %
CCPAP	235,61 €	20 %
Autofinancement	471,24 €	40 %
TOTAL	1 178,07 € HT	100 %

Autre dépense prévue :

		TTC	HT
Rénovation d'une partie de la façade de l'école	Frédéric FARRÉ	3 765,50 €	3 765,50 €
TOTAL		3 765,50 €	3 765,50 €

Autre plan de financement prévisionnel :

	Montants demandés	Pourcentage
FDAL	1 129,65 €	30 %
Autofinancement	2 635,85 €	70 %
TOTAL	3 765,50 €	100 %

Les élus fixent les priorités des projets : le logement communal, l'école puis l'embellissement.

→ Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

– Révision du règlement du cimetière communal :

Le projet de règlement a été relu par plusieurs élus et l'arrêté sera pris prochainement.

– Règlement du concours photo :

Le projet de règlement a été relu par plusieurs élus et l'arrêté sera pris prochainement. Le concours démarrera le 21 mars et les prix seront remis pour la fête mi-juin. Le concours prendra donc fin au 31 mai 2024. La nature des prix est en cours de discussion.

– Travaux de l'église :

Divers devis sont connus. Le montant total est assez élevé (12 000 € minimum). Les travaux concernent la réfection de l'escalier, le remplacement du boîtier de relaiage et le remplacement de l'automate de commande des cloches. Le mode de financement fait débat.

– Fête du village :

Mme le Maire voudrait que l'organisation de la fête soit inter-associative. L'ACCA, l'APEV pourrait participer. En projet : un concours de Pétanque, un repas, un peu de musique, etc. Le 15 juin 2024.

– Prévention inondation avec le SYMAR :

Deux réunions ont eu lieu ce jour, pour faire le point sur l'étendue de l'inondation de 2018. Le titre exact est : « Étude d'amélioration de la connaissance sur les événements de juillet 2018 ». Saint-Quirc est la seule commune d'Ariège invitée, les autres étant de Haute-Garonne.

Le Symar propose d'organiser une réunion publique pour expliquer les modes d'entretiens des cours d'eau. La même réunion permettrait de présenter un dispositif d'aide à la sécurisation des habitations, avec des subventions pouvant atteindre 80 % du montant des travaux.

– Contrôle des bornes incendie en cours :

Le contrôle a été fait, la Mairie attend le compte-rendu.

– Rencontre avec le Président de la CCPAP :

Elle se fera en mars. Parmi les sujets évoqués il y aura les transports à la demande, la périodicité des ramassages d'ordures, l'obligation légale de débroussaillage, les TIGE ainsi que les adjoints qui le souhaitent puisse participer à la conférence des maires.

– Les autorisations pour les véhicules à moteur sur les sentiers communaux :

Il y a beaucoup de quads qui empruntent les chemins forestiers. L'arrêté réglementant ces accès va être réactivé et des panneaux avertisseurs seront posés (ou demandés à la CCPAP).

Fin de séance : 23h30

